



### Qui sommes-nous ?

- Des parents d'élèves qui vous côtoient et dont les enfants sont des camarades des vôtres.
- Des femmes et des hommes de professions et d'opinions diverses, qui parviennent à travailler ensemble, au-delà de tout clivage, afin de rendre meilleure la vie de nos enfants au lycée
- Des membres de cette association sont le trait d'union entre vous Parents, et le LYCEE COUFFIGNAL.

### Nos principaux objectifs :

- Maintenir la qualité relationnelle entre parents et les professeurs.
- Encourager la participation des parents aux différentes activités du lycée.
- Veiller à la prévention et à la sécurité des élèves pendant leurs années au lycée.
- Agir pour la collectivité et contre l'individualisme

### Nos buts :

- Vous représenter au conseil d'administration et dans les différentes commissions du lycée.
- Vous représenter dans la mesure du possible aux conseils de classe
- Vous informer, vous consulter et ouvrir la discussion quand il s'agit de la scolarité de nos enfants.
- Participer à l'élaboration du projet d'établissement et de ses objectifs

Nous organisons une réunion en début d'année scolaire dont la date vous sera communiquée ultérieurement afin de préparer les élections des représentants de parents au conseil d'administration et aux différentes commissions du lycée.

Vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante :

[Association.parents.couffignal@gmail.com](mailto:Association.parents.couffignal@gmail.com)

Au premier conseil d'administration, les représentants élus des parents d'élèves se répartissent dans les différentes commissions.

### Représentants élus des parents d'élèves pour l'année 2017-2018 et leur rôle au lycée :

Titulaires	Suppléants
------------	------------

#### Conseil d'administration

Fabienne Bos	Alain MURY
Claude SCHWAAB	Laurence ARNOULD
Philippe SAULNIER	Anne GERHARD-MASSON
Stéphane VINCENT	Christine VIALE-MERTZ
Maud NELLENBACH	Jean-Pierre MAUHIN

#### Commission permanente

Claude SCHWAAB	
Philippe SAULNIER	Jean-Pierre MAUHIN

#### Conseil de discipline

Claude SCHWAAB	Maud NELLENBACH
Philippe SAULNIER	Laurence ARNOULD

#### Commission hygiène et sécurité

Alain MURY	Maud NELLENBACH
Jean-Pierre MAUHIN	

#### Commission éducation à la santé et à la citoyenneté

Anne GERHARD-MASSON	Stéphane VINCENT
Jean-Pierre MAUHIN	Alain MURY

#### Commission éducative

Laurence ARNOULD	Fabienne Bos
------------------	--------------

- **Le Conseil d'administration**

Composition

Le conseil d'administration du lycée est composé du chef d'établissement, président; de chef d'établissement adjoint, de l'adjoint gestionnaire, du conseiller principal d'éducation le plus ancien, du directeur adjoint chargé de la section d'éducation spécialisée dans les collèges, du chef des travaux dans les lycées, d'un représentant de la collectivité de rattachement, de trois représentants de la commune, d'une ou deux personnalités qualifiées, de représentants élus des personnels de l'établissement, de représentants élus des parents d'élèves et des élèves.

Missions

En qualité d'organe délibératif de l'établissement, le conseil d'administration, sur le rapport du chef d'établissement :

- Fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements
- Adopte le projet d'établissement et approuve le contrat d'objectif, le règlement intérieur de l'établissement, le budget et le compte financier de l'établissement le règlement intérieur de l'établissement, son budget
- Délibère chaque année sur le rapport relatif au fonctionnement pédagogique de l'établissement et à ses conditions matérielles de fonctionnement

- **La Commission permanente**

Composition

La commission permanente dans les collèges et lycées est composée du chef d'établissement, du chef d'établissement adjoint, de l'adjoint gestionnaire de l'établissement, d'un représentant de la collectivité territoriale de rattachement, de représentants élus des personnels, de représentants élus des parents d'élèves, de représentants élus des élèves.

Missions

La commission permanente instruit les questions soumises à l'examen du conseil d'administration.

- **Le Conseil de discipline de l'établissement**

Composition

Il est composé du chef d'établissement, de son adjoint, du gestionnaire de l'établissement, de représentants élus des personnels, de représentants élus des parents d'élèves et des élèves, et du conseiller principal d'éducation.

Missions

Le conseil de discipline de l'établissement est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves les sanctions suivantes : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes. Le conseil de discipline délibère à bulletins secrets à la majorité des suffrages exprimés.

- **La Commission d'hygiène et de sécurité (C.H.S.)**

Composition

Présidée par le chef d'établissement, elle est composée de représentants des personnels de l'établissement, des élèves, des parents d'élèves, de l'équipe de direction et d'un représentant de la collectivité de rattachement.

Missions

Elle est chargée de faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement. Elle se réunit uniquement dans les lycées techniques et professionnels.

- **Le Conseil de classe**

Il est composé du chef d'établissement, des professeurs de la classe, du conseiller principal ou du conseiller d'éducation, du conseiller d'orientation, des deux délégués des élèves, des deux délégués de parents d'élèves et, éventuellement du médecin scolaire, de l'assistant social, de l'infirmier.

Présidé par le chef d'établissement ou par son représentant, il se réunit au moins trois fois par an pour examiner les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves.

Le parent délégué siège au conseil de classe en tant que représentant de l'ensemble des parents de la classe. Le conseil de classe, présidé par le chef d'établissement ou par son représentant, se réunit 3 fois par an à la fin de chaque trimestre, pour dresser un bilan périodique de chacun des élèves de la classe.